

DEMANDE DE BOURSE D'HONNEUR AU MERITE (SESSION 2018)

Ce dossier doit être impérativement transmis complet à PROJURIS au plus tard le lundi 5 janvier 2018 à l'adresse suivante :

565 avenue du Prado 13008 Marseille

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Adresse :

Tél.: Adresse e-mail :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nationalité : Situation de famille :

Êtes-vous étudiant-boursier ? Oui Non

Profession du père :

Profession de la mère :

Adresse des parents :

Profession du conjoint ou du concubin :

Si vous avez des enfants à charge, précisez leur prénom et leur date de naissance :

.....

Exercez-vous une activité rémunérée parallèlement à vos études et, dans l'affirmative, laquelle et auprès de quel employeur ?.....

Avez-vous déjà suivi une préparation au sein de PROJURIS ? Si oui quelle formule de préparation et à quelle date ?.....

Cursus universitaire (des 3 dernières années) :

Diplômes en cours d'obtention :

Diplômes acquis : précisez l'intitulé du diplôme, l'année d'obtention, la mention obtenue et l'université ayant délivré le diplôme

.....
.....
.....

Expérience professionnelle et stages :

.....

.....

.....

Auprès de quel IEJ êtes-vous inscrit(e) cette année ?

.....

Avez-vous déjà présenté l'examen d'entrée au CRFPA ?.....

Si oui, précisez l'année des diverses tentatives, les admissibilités éventuelles et les notes obtenues :

.....

Avez-vous déjà suivi une préparation à l'examen d'entrée au CRFPA autre que PROJURIS, et si oui laquelle ?.....

Quels sont vos projets professionnels en cas de réussite à l'examen d'entrée au CRFPA ?

.....

.....

.....

.....

Veillez impérativement joindre les documents suivants en photocopies (les originaux pourront vous être réclamés pour vérification en cas d'acceptation de votre dossier),

ATTENTION, TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA AUTOMATIQUEMENT REJETE :

- ✓ **Une lettre de motivation**, résumant votre situation et votre parcours, et exposant les raisons pour lesquelles vous souhaitez intégrer l'effectif de PROJURIS
- ✓ **Vos avis d'imposition personnelle et ceux de vos parents** (même si vous n'êtes plus rattaché à leur déclaration fiscale) des deux dernières années (joindre les avis d'imposition de votre concubin en cas de concubinage)
- ✓ Si vous exercez une activité rémunérée, **vos trois derniers bulletins de salaire**;
- ✓ Si vous êtes étudiant boursier, **un justificatif d'attribution de la bourse étudiante** ;
- ✓ **Un Curriculum Vitae ainsi que la photocopie de vos trois derniers diplômes et du justificatif de votre inscription auprès d'un IEJ** ;
- ✓ **Tout autre document** que vous jugerez utile de faire parvenir à la Commission.

PROJURIS s'engage à respecter la plus stricte confidentialité des documents envoyés qui seront détruits automatiquement après étude du dossier.

La commission d'étude des demandes de bourse d'honneur examinera les dossiers et statuera le 22 décembre 2017.

Une réponse écrite vous sera ensuite adressée. Aucune réponse ne pourra être communiquée par téléphone.

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE D'HONNEUR AU MERITE :

Critères d'attribution de la bourse d'honneur au mérite :

La Commission n'attribue qu'une seule bourse d'honneur au mérite chaque année par site, et choisit l'étudiant attributaire en fonction notamment de son niveau de revenus et de celui de ses parents, de son parcours universitaire, et de sa motivation. Cette bourse d'honneur permet à l'étudiant attributaire de bénéficier gratuitement de la classe préparatoire estivale sur site. Cette bourse d'honneur ne peut être obtenue qu'une seule fois et elle est strictement personnelle.

Elle pourra être retirée, et l'étudiant attributaire pourra être exclu, en cas de manque d'assiduité, de trouble causé au bon fonctionnement de la préparation, de tout manquement au règlement intérieur ou aux engagements ci-dessous que l'étudiant attributaire prend à l'égard de PROJURIS en contrepartie de l'attribution de ladite bourse d'honneur. Dans l'hypothèse d'un tel retrait de la bourse d'honneur, PROJURIS sera en droit de réclamer à l'étudiant attributaire le paiement des droits d'inscription afférents à la classe préparatoire estivale.

Engagements de l'étudiant attributaire en contrepartie de l'attribution de la bourse d'honneur au mérite :

Avant le début de la classe préparatoire estivale, l'étudiant attributaire s'engage à participer bénévolement à certaines opérations de communication de Projuris (distribution de supports publicitaires, diffusion sur les réseaux sociaux, etc.).

Durant la classe préparatoire estivale, l'étudiant attributaire s'engage à faire preuve d'assiduité, de sérieux et d'implication (ne seront par exemple tolérés ni absences injustifiées en cours ou lors des entraînements, ni retards répétés, etc.).

Sauf cas de force majeure, l'étudiant s'engage à se présenter aux épreuves de l'examen d'entrée aux CRFPA qui se dérouleront à partir de septembre 2018.

A l'issue des épreuves d'admissibilité et à l'issue des épreuves d'admission de l'examen (sous réserve d'admissibilité), l'étudiant attributaire s'engage à informer par écrit PROJURIS de ses résultats dès qu'ils seront connus, et à relater son expérience à l'occasion d'une interview (sur support vidéo ou sur support écrit avec photos, mentionnant les noms et prénoms de

l'étudiant attributaire), organisée par PROJURIS dans les 8 jours à compter de la proclamation des résultats. L'étudiant attributaire consent à la diffusion de cette interview sur les supports de communication de PROJURIS (site internet, réseaux sociaux, etc.).

Fait à

Le.....

(Signature devant être précédée de la mention manuscrite : « Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements inscrits, et je m'engage à respecter les engagements ci-dessus que je prends en cas d'attribution à mon profit de la bourse d'honneur au mérite »)

projurisdiction.com